



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Trente-cinquième session

Thimphou (Bhoutan), 17-20 février 2020

**Rapport de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique et
quatrième Semaine forestière de l'Asie et du Pacifique (2019)**

Résumé

La vingt-huitième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique s'est tenue du 17 au 21 juin 2019 à Incheon (République de Corée) et avait pour grand thème «Les forêts au service de la paix et du bien-être». Elle a réuni environ deux cent participants, notamment des délégués de quatre organisations du système des Nations Unies, de vingt-deux pays et de vingt-deux organisations régionales ou internationales, intergouvernementales ou non gouvernementales. Cette session de la Commission a constitué l'événement central de la Semaine forestière de l'Asie et du Pacifique 2019. Plus de deux mille personnes ont assisté aux cent événements organisés dans ce cadre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et des organisations partenaires.

La Commission a reconnu les contributions importantes que peuvent apporter les forêts pour la consolidation de la paix et le bien-être des populations. Elle a souligné qu'il était nécessaire pour les gouvernements, les principales parties prenantes et la FAO de poursuivre les travaux dans un certain nombre de domaines, y compris le renforcement des capacités régionales et nationales, la restauration des terroirs et des forêts, les forêts communautaires, le commerce et les marchés, les incidences des avancées technologiques sur les forêts et la sylviculture, la biodiversité, l'appui à la mise en œuvre des principales recommandations émanant de la troisième *Étude prospective du secteur forestier dans la région Asie-Pacifique*, et les liens entre forêts et changement climatique.

Les résultats des débats sont résumés dans la présente note d'information.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique est invitée à prendre note des principales conclusions de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique et à donner au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique des orientations sur les grandes étapes à suivre dans les pays de la région. Les principales conclusions sont reprises dans les recommandations formulées par la Commission à l'intention de la FAO. Il s'agit notamment:

Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse www.fao.org.

- de poursuivre et d'intensifier les efforts en faveur de des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, en particulier le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles;
- d'aider les pays membres à promouvoir les propriétés des produits forestiers en matière de fixation du carbone, à faire valoir le rôle de ces produits dans la lutte contre le changement climatique et à saisir les possibilités de mettre en œuvre les activités de l'initiative «Du bois durable pour un monde durable» dans la région Asie et Pacifique;
- d'appuyer aux niveaux régional et national le renforcement des capacités en matière de gestion des conflits et de règlement des différends dans le secteur de la foresterie;
- de continuer d'apporter un appui à l'élaboration de programmes de foresterie communautaire, notamment au développement d'entreprises rurales;
- de poursuivre les travaux sur la base de la publication de la troisième Étude prospective du secteur forestier dans la région Asie-Pacifique afin d'élaborer des supports fondés sur les problèmes propres à la région, destinés à certains groupes de parties prenantes et susceptibles d'être diffusés de différentes manières;
- de continuer d'apporter un appui à la restauration des forêts et des paysages forestiers, notamment par le soutien au renforcement des capacités et à des programmes nationaux et régionaux;
- de réaliser un examen de l'utilisation des technologies dans la foresterie, y compris en recensant les conditions qui permettent de créer des environnements favorables à la mise au point de technologies et à leur adoption.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (APRC)

APRC@fao.org

Introduction

1. Créée en 1949, la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique est l'une des six commissions régionales des forêts que la FAO a établies afin de donner aux pays une plateforme de discussion politique et technique permettant à ceux-ci de débattre des questions liées aux forêts et de trouver des solutions à l'échelle régionale. Elle se réunit tous les deux ans et compte aujourd'hui 34 pays membres.
2. À l'invitation du Gouvernement de la République de Corée, la vingt-huitième session de la Commission s'est tenue à Incheon (République de Corée) du 17 au 21 juin 2019. Elle a réuni des délégués de vingt-deux pays et de quatre organisations du système des Nations Unies, ainsi que des observateurs et des représentants de vingt-deux organisations régionales ou internationales, intergouvernementales ou non gouvernementales. Cette session de la Commission a constitué l'événement central de la Semaine forestière de l'Asie et du Pacifique 2019. Plus de deux mille personnes ont assisté aux cent événements organisés dans ce cadre par la FAO et des organisations partenaires.
3. À sa vingt-huitième session, la Commission avait pour principaux objectifs: d'étudier et d'évaluer les questions et les tendances d'ordre technique et politique intéressant la foresterie dans la région; d'élaborer des mécanismes de coopération régionale et sous-régionale destinés à répondre aux problèmes de foresterie, et de les appliquer; et de donner à la FAO des conseils sur la formulation des politiques et les priorités relatives à ses programmes de foresterie dans la région.
4. La session avait pour grand thème «Les forêts au service de la paix et du bien-être». Sur la base de ce thème, la Commission a examiné les 18 points de l'ordre du jour définis selon des processus participatifs, en étroite coordination avec les pays membres et le Comité exécutif de la Commission. Les principales conclusions et recommandations qui en ont émané sont reproduites ci-après.

Débats

5. En ce qui concerne le point de l'ordre du jour sur les forêts au service de la paix et du bien-être, la Commission:
 - a. a salué les importantes contributions des forêts à la consolidation de la paix et au bien-être des populations;
 - b. a souligné qu'il fallait formuler des recommandations spécifiques en matière de politiques sur les aspects de la foresterie relatifs à la paix et au bien-être;
 - c. a invité les pays membres à collaborer en matière de recherche-développement et à partager leur expérience concernant les aspects de la foresterie liés à la santé, au bien-être et aux conditions de vie, en particulier son potentiel de création d'emplois;
 - d. a demandé à la FAO d'apporter un appui au renforcement des capacités régionales et nationales en matière de gestion des conflits et de règlement des différends dans le secteur de la foresterie.
6. Au sujet de la restauration des forêts et des paysages forestiers, la Commission:
 - a. a accueilli avec satisfaction la vaste palette d'initiatives de restauration des forêts et des paysages forestiers mises en œuvre aux niveaux national, régional et mondial;
 - b. a invité les pays membres et les organisations internationales, en particulier la FAO, à collaborer pour créer de nouveaux partenariats qui permettront d'obtenir des financements en vue de la restauration des forêts et des paysages forestiers;
 - c. a invité les pays membres à apporter des contributions nationales volontaires ambitieuses au Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) afin de continuer à progresser sur la voie des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, notamment la cible 1.1 (augmenter de 3 pour cent le couvert forestier mondial);

- d. a demandé à la FAO de continuer d'apporter un appui à la restauration des forêts et des paysages forestiers, notamment par le soutien au renforcement des capacités et à des programmes nationaux et régionaux.
7. La Commission a examiné le thème «Forêts communautaires, commerce et marchés» et:
 - a. a salué le large éventail de programmes de foresterie communautaire actuellement en place dans de nombreux pays de la région Asie et Pacifique;
 - b. a souligné qu'il importait d'intégrer les forêts communautaires dans les plans nationaux de développement et d'élaborer des mécanismes afin de renforcer le lien entre forêts communautaires, marchés de produits forestiers et services écosystémiques;
 - c. a pris note que les arrangements en matière de foresterie communautaire, notamment concernant les régimes fonciers, ne sont pas toujours conçus de manière suffisamment précise pour répondre aux exigences réglementaires internationales;
 - d. a invité instamment la FAO à tirer profit des perspectives qu'ouvre le Partenariat de collaboration sur les forêts en matière de coopération avec d'autres instances internationales, notamment l'Organisation internationale des bois tropicaux, qui sont axées sur le commerce et bien placées pour mettre au point d'autres mécanismes au service des forêts communautaires, qui contribueraient au commerce licite et durable des produits forestiers;
 - e. a demandé que la FAO continue d'apporter un appui à l'élaboration de programmes de foresterie communautaire, notamment au développement d'entreprises rurales.
 8. Lors de l'examen du point sur l'influence des progrès technologiques sur les forêts et la foresterie, la Commission:
 - a. a reconnu le rôle de plus en plus important des technologies dans l'amélioration de l'efficacité du secteur des produits forestiers et dans la gestion durable des forêts;
 - b. a souligné qu'il était nécessaire de faire davantage connaître les technologies disponibles et de renforcer les capacités afin d'en encourager l'adoption;
 - c. a pris note des possibilités de mise au point et de transfert de technologies en accès libre et a constaté qu'il fallait coopérer davantage sur les questions liées aux restrictions des technologies et des données propriétaires;
 - d. a pris note de l'augmentation du nombre de mesures relatives au caractère licite des bois et a constaté par la même occasion qu'il fallait que la FAO élargisse le champ d'application de ses travaux à ce sujet afin de mieux étayer ces mesures et d'encourager l'élaboration de politiques et de technologies qui permettent d'améliorer la situation dans la région;
 - e. a salué le rôle important que jouent les jeunes dans la mise au point des technologies et leur diffusion et a noté que ceux-ci pourraient contribuer à faire adopter ces technologies si on favorisait leur apprentissage et le renforcement de leurs capacités en la matière;
 - f. a demandé à la FAO de réaliser un examen de l'utilisation des technologies dans la foresterie, y compris en recensant les conditions qui permettent de créer des environnements favorables à la mise au point de technologies et à leur adoption;
 9. La Commission a examiné les travaux de la FAO relatifs à la biodiversité et:
 - a. a souligné qu'il fallait accorder aux forêts l'attention qui leur est due dans l'élaboration de la plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité;
 - b. a approuvé le travail accompli par la FAO à ce jour sur le projet de stratégie relative à la biodiversité (y compris l'objectif global: des systèmes alimentaires et agricoles durables qui intègrent la question de la biodiversité dans l'ensemble des chaînes de valeur) et la reconnaissance des savoirs autochtones et locaux;
 - c. a approuvé les efforts réalisés par la FAO afin d'organiser des dialogues multipartites dans le cadre de l'élaboration de sa plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité;

10. La Commission a examiné les progrès accomplis par la FAO en vue de donner suite aux recommandations de la Commission et les activités auxquelles la FAO apporte un appui et:

- a. a accueilli avec satisfaction l'aspect collaboratif et transversal des activités appuyées par la Commission et la FAO qui sont actuellement mises en œuvre dans la région et la possibilité de déployer ces activités à plus grande échelle;
- b. a souligné l'importance du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour l'ensemble des activités de la FAO et de la Commission et a insisté sur l'idée que ces activités devraient contribuer directement à la concrétisation des objectifs de développement durable;
- c. a invité la FAO à envisager de comparer les résultats des activités aux cibles et aux objectifs stratégiques de l'Organisation dans les comptes rendus qui seront présentés à la Commission à l'avenir;
- d. a encouragé la FAO à réaffirmer son engagement en faveur des projets qui appuient et renforcent les capacités des pays insulaires du Pacifique et d'autres pays moins avancés afin de répondre à leurs besoins particuliers et objectifs;

11. En ce qui concerne l'étude prospective du secteur forestier, la Commission:

- a. a accueilli avec satisfaction la publication de la troisième étude prospective du secteur forestier dans la région Asie-Pacifique en tant qu'outil important d'appui à l'élaboration de politiques, de stratégies et de plans relatifs aux forêts dans la région;
- b. a souligné qu'il était important de renforcer la résilience et les capacités en matière de gestion des risques de catastrophe;
- c. a reconnu qu'il serait utile de réaliser une évaluation régionale des pratiques optimales relatives à la gestion adaptative, qui recenserait des exemples nationaux fournis sur une base volontaire;
- d. a constaté que les arbres hors forêts jouaient un rôle de plus en plus important comme source de bois et de revenus pour les petits exploitants dans la plupart des pays;
- e. a recommandé à la FAO de poursuivre les travaux sur la base de la publication de la troisième étude prospective du secteur forestier dans la région Asie-Pacifique afin d'élaborer des supports fondés sur les problèmes propres à la région, destinés à certains groupes de parties prenantes et susceptibles d'être diffusés de différentes manières;
- f. a demandé à la FAO de mettre au point des prévisions quantitatives d'ici à 2030 et à 2050 en ce qui concerne la consommation, la production et le commerce de produits forestiers dans la région Asie et Pacifique;

12. Pour ce qui est du point de l'ordre du jour sur les forêts et le changement climatique, la Commission:

- a. a accueilli favorablement les rapports établis par les pays membres sur la palette d'initiatives nationales mises en œuvre afin de répondre aux enjeux du changement climatique;
- b. a souligné qu'il fallait veiller à faire avancer les dialogues sur le changement climatique de manière constructive, à éviter le doublonnage d'activités et à ne pas perdre de vue la finalité de ces travaux;
- c. a encouragé les pays membres concernés à planifier, mettre en œuvre et surveiller des activités d'atténuation et d'adaptation relatives à la foresterie qui soient conformes à leurs stratégies et approches nationales, notamment celles définies dans leur contributions déterminées au niveau national, le cas échéant;
- d. a demandé à la FAO de poursuivre et d'intensifier les efforts destinés à appuyer les mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation aux effets de celui-ci, en particulier le renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles;
- e. a demandé à la FAO d'aider les pays membres à promouvoir les propriétés des produits forestiers en matière de fixation du carbone et à faire valoir le rôle des produits forestiers dans la lutte contre le changement climatique;

- f. a demandé à la FAO de saisir les possibilités de mettre en avant les activités de l'initiative «Du bois durable pour un monde durable» dans la région Asie et Pacifique et de les réaliser;
- g. a demandé à la FAO de réaliser une étude sur la propagation des espèces forestières envahissantes dans le contexte du changement climatique et de proposer des mesures d'adaptation.

13. En ce qui a trait au point de l'ordre du jour sur la situation des forêts et de la foresterie en Asie et dans le Pacifique, la Commission:

- a. a accueilli favorablement les rapports sur les faits nouveaux intéressant la foresterie dans les pays membres;
- b. a accueilli favorablement le souhait formulé par certains pays de partager l'expérience acquise et les informations sur un ensemble de questions liées à la foresterie.

14. Lors de l'examen du point concernant les préparatifs de la vingt-cinquième session du Comité des forêts et du quinzième Congrès forestier mondial, la Commission:

- a. a encouragé la FAO à échelonner les questions à l'ordre du jour des sessions du Comité des forêts afin que les sujets progressent dans l'ordre du programme du quinzième Congrès forestier mondial;
- b. a recensé des thématiques prioritaires pour la vingt-cinquième session du Comité des forêts et la trente-cinquième session de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique et pour les programmes des activités de la FAO en matière de foresterie: les forêts au service de la paix et du bien-être, le rôle des produits forestiers et de leur propriété de fixation du carbone dans la lutte contre le changement climatique, le rôle des forêts dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, la quantification des contributions de la foresterie aux économies nationales, la biodiversité dans les forêts, l'éducation sur les forêts, et les prévisions quantitatives en matière de production, de consommation et de commerce des produits forestiers à l'échelle mondiale;
- c. a recensé un certain nombre de thèmes et de sujets qui pourraient servir de base aux séances techniques du Congrès forestier mondial, en particulier: un axe de travail transversal sur les avancées technologiques; les produits licites et durables dérivés du bois et la promotion de produits licites (ce qui comprend la lutte contre l'exploitation illicite des forêts et le commerce qui en découle); les objectifs mondiaux des Nations Unies relatifs aux forêts, notamment la proposition de lancement, en 2021, d'une publication phare du Forum des Nations Unies sur les forêts, établie par le secrétariat du Forum; l'utilisation de forêts plantées et les enjeux qu'elles présentent en matière de gestion forestière durable; l'amélioration des environnements professionnels et de la sécurité au travail dans la foresterie; le renforcement de la résilience aux catastrophes climatiques grâce aux forêts; la fixation du carbone dans les produits forestiers comme mesure de lutte contre le changement climatique; le rôle des forêts dans les solutions aux enjeux énergétiques; les économies circulaires et les bio-économies; le rôle des forêts dans le changement climatique; et l'inclusion d'un axe de travail géré par des jeunes afin d'étudier les contributions des jeunes à la foresterie;
- d. a noté que le Congrès forestier mondial sera une occasion importante de faciliter un dialogue intersectoriel avec des secteurs non forestiers afin de discuter de l'aspect pratique de propositions de politiques, d'approches à l'échelle du paysage, de l'obtention de financements et de mise en œuvre de solutions;
- e. a demandé au Secrétariat de prendre en compte les recommandations, de les mettre en forme et de les joindre au présent rapport en tant qu'annexe D.

15. Sur la base du document correspondant au point de l'ordre du jour sur les forêts au service de la paix et du bien-être: rapports et recommandations émanant des axes de travail de la semaine forestière de l'Asie et du Pacifique 2019, la Commission:

- a. a pris acte des présentations réalisées au titre des cinq grands axes et des riches débats qui ont eu lieu au cours de la semaine forestière de l'Asie et du Pacifique 2019;
- b. a encouragé les pays membres à prendre systématiquement en compte la restauration des forêts et des paysages forestiers dans leurs politiques et programmes de développement nationaux;
- c. a encouragé les pays membres à poursuivre, le cas échéant, leurs travaux afin de préciser la question des droits fonciers sur les terres et les forêts, tout en encourageant le secteur forestier à nouer des collaborations avec d'autres secteurs ou à les approfondir;
- d. a invité les pays membres à faciliter la participation du secteur privé au renforcement de la résilience environnementale en finançant divers mécanismes et stratégies novateurs, comme l'initiative REDD+, les contributions déterminées au niveau national, l'agroforesterie, la restauration des tourbières et la prévention des catastrophes naturelles, selon qu'il convient;
- e. a invité les pays membres à continuer d'adopter des mesures adaptatives et de les mettre en œuvre afin de réglementer et de promouvoir le commerce licite et durable des produits forestiers et, le cas échéant, afin d'améliorer l'accès aux marchés au bénéfice des petits exploitants, des communautés et des micro-entreprises;
- f. a encouragé les pays membres à chercher des occasions de renforcer la gouvernance et de créer des institutions efficaces, en particulier par l'adoption d'approches novatrices des paysages et sans se limiter au secteur forestier;
- g. a demandé au Secrétariat de récapituler les présentations faites au titre des cinq grands axes thématiques et de joindre le résultat au présent rapport sous la forme de l'annexe E.

16. En ce qui concerne le point de l'ordre du jour sur les processus mondiaux, la Commission:

- a. a dit apprécier l'engagement de la FAO auprès de plusieurs organes internationaux sur des questions relatives à la foresterie (notamment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique et le Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts) et a invité la FAO à envisager de demander aux organisations concernées de présenter un rapport au titre de ce point de l'ordre du jour aux sessions ultérieures;
- b. a encouragé la FAO et ses pays membres à jouer un rôle actif dans la huitième piste de travail – Solutions fondées sur la nature du Sommet Action Climat du Secrétaire-général de l'ONU, et dans la réforme de la Commission internationale du peuplier;
- c. a averti la FAO que ses activités de fond en matière de foresterie ne doivent pas être affaiblies par les efforts supplémentaires consentis pour la foresterie urbaine, mais elle reconnaît également que les zones urbaines sont de plus en plus exposées à des risques de catastrophe comme les glissements de terrain et les coulées boueuses;
- d. a invité les pays à s'engager avec les jeunes dans les processus internationaux relatifs aux forêts.

17. La Commission a examiné la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et la collaboration avec le Forum des Nations Unies sur les forêts, et:

- a. a encouragé la FAO et la Forum des Nations Unies sur les forêts à chercher des occasions, auprès d'autres commissions régionales de la foresterie, de reproduire le bel exemple de collaboration qui a permis l'organisation conjointe du cinquième axe de la semaine forestière de l'Asie et du Pacifique;
- b. a apporté un appui à l'harmonisation des travaux dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts;
- c. a exhorté la FAO à veiller à ce que les allocations budgétaires prévues lui permettent de remplir ses fonctions et ses obligations de présidente du Partenariat de collaboration sur les forêts, en particulier l'apport d'un appui adapté aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts.

Conclusions

18. La vingt-huitième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique s'est conclue sur les déclarations des pays membres, qui s'engagent à collaborer avec les parties prenantes et la FAO afin d'améliorer la gestion forestière dans la région et qui s'attachent à concrétiser une gestion forestière durable dans le contexte du développement durable.